



Conseil d'administration

Séance du 18 juin 2025

2025-16 Subventionnement de la restauration des agents du Crous au titre de l'action sociale

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,

Vu :

- le code de l'éducation, notamment son article R. 822-16,
- le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 731-1 et suivants,
- l'avis du comité social d'administration du 4 juin 2025,

Après avoir entendu le rapport de Mme Sophie ROUSSEL, directrice générale du Crous de Strasbourg ;

Considérant ce qui suit :

Dans le but d'améliorer les conditions de vie professionnelles de ses agents en leur permettant de bénéficier de repas équilibrés, accessibles à proximité et à un tarif avantageux, le Crous de Strasbourg participe à leurs frais de repas au travers d'un subventionnement complémentaire aux prestations interministérielles (PIM) d'action sociale à réglementation commune.

APPROUVE les modalités de subventionnement de la restauration des agents du Crous suivantes, applicables à compter du 1^{er} août 2025 :

- 1) Le subventionnement du plateau repas dit « traditionnel » (3 items) pour les agents du Crous n'exerçant pas en restauration, pris dans les restaurants gérés et agréés par le Crous permet :
 - a) aux agents dont l'INM (indice nouveau majoré) est inférieur ou égal à 539, de payer le prix du plateau repas au tarif social étudiant en vigueur ;
 - b) aux agents dont l'INM est supérieur à 539, de bénéficier d'un subventionnement fixe de 2,86 €.
- 2) Le subventionnement de la restauration diversifiée pour les agents du Crous, quel que soit l'indice de rémunération, est fixé à 2,80 € (selon liste jointe).
- 3) Chaque agent du Crous ne peut bénéficier :
 - que d'un seul plateau repas subventionné par jour, selon son indice ou,
 - que d'une seule subvention sur les prestations diversifiées par jour.

L'agent ne peut en aucun cas faire bénéficier une autre personne à quelque titre que ce soit de ce plateau repas subventionné ou de la subvention sur les prestations diversifiées.



Résultat du vote :

Nombre de participants au vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Strasbourg, le 18 juin 2025,

Le président du conseil d'administration,
Monsieur Claudio GALDERISI

Recteur délégué pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
Région académique Grand Est

Signature
numérique de
AUBRY
Motif : Visa
Accordé CBR
Date : 2025.06.30
16:27:30 +02'00'



**Liste des prestations dites « diversifiées » éligibles à un subventionnement de la part du Crous
Selon les tarifs votés en conseil d'administration**

Subvention	Libellé	Description	Remarque
2,80 €	PLAT BRASSERIE 1	Plat complet	Du lundi au vendredi
	FORMULE BE HOT	Sandwich chaud ou box de pâtes (éligible à la formule Be Hot) + boisson 33 cl ou cookie	Tous les jours
	FORMULE BE SMART	Sandwich ou salade (gamme supérieure) + dessert (éligibles à la formule Be Smart) + boisson 33 cl	Tous les jours
	SUGGESTION DU JOUR 6	La suggestion du jour	Tous les jours